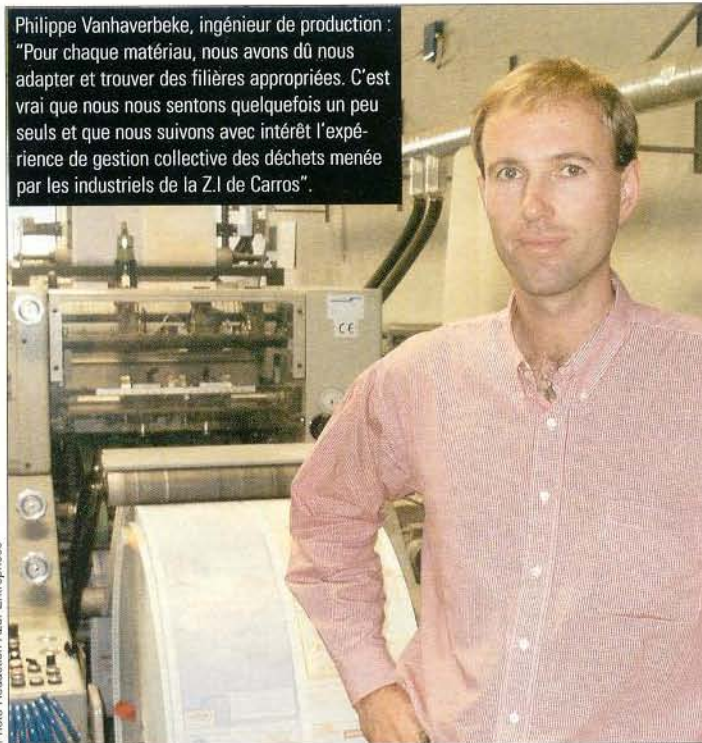


Cyrnos (Mouans-Sartoux) : une imprimerie face à ses déchets

L'exemple de cette PMI d'une trentaine de salariés, permet de mieux comprendre l'importance croissante de la gestion des déchets à l'intérieur d'une entreprise et de faire le constat du manque de filière adaptée dans notre département.

Philippe Vanhaverbeke, ingénieur de production :
"Pour chaque matériau, nous avons dû nous adapter et trouver des filières appropriées. C'est vrai que nous nous sentons quelquefois un peu seuls et que nous suivons avec intérêt l'expérience de gestion collective des déchets menée par les industriels de la Z.I de Carros".

Photo Rédaction Azur Entreprises



D Créée en 1944 et dirigée aujourd'hui par Paule Vera-Finocchi*, la fille du fondateur, l'imprimerie est située sur la Zone Industrielle de Tiragon sur la commune de Mouans-Sartoux. « Depuis de nombreuses années nous avons mis en place un système draconien de gestion des déchets, confie Philippe Vanhaverbeke, Ingénieur de Production. Pour chaque matériau, nous avons dû nous adapter et trouver des filières appropriées. C'est vrai que nous nous sentons quelquefois un peu seuls et que nous suivons avec intérêt l'expérience collective de Carros ».

Un investissement coûteux

L'entreprise, dont le papier représente 80 % de ses déchets, a signé un contrat avec Sud-Est Assainissement qui récupère les deux bennes de 10 tonnes lorsqu'elles sont pleines, « soit une à deux fois par mois ». Si depuis le début de l'année, Sud-Est assainissement récupère gratuitement

les bennes pour revendre à son profit le papier recyclé, Cyrnos a dû investir dans une presse à exécuter des balles de papier ». Quant aux autres déchets, plastiques, solvants, ferrailles, chiffons ou bois, la PMI a dû trouver une solution adaptée à chaque cas. « Les solvants, par exemple, sont achetés en fûts de 200kg consignés et retournés au fournisseur, nous trions les déchets métalliques dans une benne spéciale et apportons directement à la déchetterie les palettes de bois... Les boîtes d'encre en revanche posent problème car elles ne sont pas récupérées par le vendeur. Les rejets de nos produits chimiques sont quant à eux traités par une entreprise spécialisée, de même que nos chiffons imbibés de solvants ».

Autant de dispositifs parfois coûteux et contraignants qui entraînent un surcoût de travail et financier et qu'une solution collective pourrait considérablement simplifier. ■

* Paule Vera-Finocchi est également membre de la CCI Nice Côte d'Azur et préside l'association des Femmes Chefs d'Entreprise 06